



Déclaration Liminaire

CSA-M

Comité Social d'Administration Ministériel
du 14 octobre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 8 juillet dernier, FO décidait de quitter le CSA-M pour marquer son mécontentement face à plusieurs situations préoccupantes.

Parmi les sujets majeurs de désaccord figurait notamment le désengagement du ministère à l'égard du service des urgences de l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest.

FO garde en mémoire la gestion catastrophique des hôpitaux Robert Piqué, Desgenettes et du Val de Grâce. FO sait que fragiliser un service des urgences, c'est mettre en péril l'équilibre et, à terme, l'avenir de tout un hôpital. Il est important de rappeler ici que l'origine d'une telle décision est directement liée au manque de praticiens.

FO est et restera pleinement mobilisée pour défendre l'avenir de cet établissement et de ses personnels.

Au-delà de la défense des établissements et des emplois des personnels, FO rappelle que les préoccupations quotidiennes des agents doivent être prises en compte, à commencer par leur pouvoir d'achat. La question du coût des carburants demeure un sujet majeur pour de nombreux agents.

A ce titre, nous avons alerté la ministre une première fois en avril et lui avons adressé le 16 septembre une lettre ouverte, relative à la hausse du coût des carburant : sur ce sujet, FO a été en partie entendue. Quelques initiatives concrètes ont ainsi vu le jour, comme la mise en place de navettes locales, mais avec des disparités importantes selon les employeurs et les territoires. Pour les personnels affectés sur des emprises isolées, l'usage du véhicule personnel reste souvent incontournable. Face à cette situation de crise énergétique, FO demande que le télétravail soit étendu aux agents de manière exceptionnelle. Quant aux personnels qui ne sont pas sur des postes télétravaillables, FO revendique une prestation spécifique via l'action sociale des Armées.

Lors de l'audition devant la commission Défense dans le cadre du PLF 2027, FO Défense a souligné le contraste entre l'actualisation de la LPM qui prévoit 436 milliards d'euros entre 2026 et 2030, avec un budget porté à 63,4 milliards d'euros en 2027, et la quasi absence de mesures catégorielles consacrées aux personnels civils.

Celles-ci sont en effet limitées à un peu moins de 900 000 €, dont notamment 422 000 € qui sont consacrés à la **revalorisation de la prime de service des personnels soignants**, loin de la revalorisation attendue par FO.



Fédération Syndicaliste FO de la Défense, des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés

46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • www.fodefense.com

A cette occasion, FO Défense a encore dénoncé le gel du point d'indice annoncé dans le PLF 2027.

Aujourd'hui, les perspectives d'évolution salariale sont devenues dérisoires : un agent de catégorie C ne gagne qu'environ 103 € bruts supplémentaires après 20 ans de carrière, tandis qu'un agent de catégorie B ne bénéficie que de 20 € d'augmentation après 10 ans. Même les agents de catégorie A débutent leur carrière avec une rémunération trop proche du SMIC.

Cette situation remet profondément en cause le principe même de déroulement de carrière et ne permet plus aux agents de vivre dignement de leur travail.

Face à ce constat inacceptable, FO revendique une refonte des grilles indiciaires, avec un début de carrière fixé à 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140 % pour la catégorie B et 160 % pour la catégorie A. FO exige également une réelle reconnaissance de l'expérience professionnelle, des qualifications et de l'ancienneté, ainsi qu'une progression salariale significative tout au long de la carrière.

Les ouvriers de l'État ne sont pas mieux lotis. Dans les zones d'abattement de 2,7 %, les OE du groupe 6 au 1^{er} échelon ont un salaire horaire inférieur au SMIC, ce qui serait illégal ; ceux du 2^{ème} échelon seront bientôt concernés. Cela est le signe terrible de la dégradation des rémunérations des OE qui ne peut que les démotiver.

FO reste évidemment attachée au traitement indiciaire, à la revalorisation du point d'indice et du bordereau de salaire ouvrier de l'État, mais le niveau des primes est devenu si important qu'il ne peut être occulté.

C'est pourquoi devant la commission Défense, FO a demandé l'ouverture d'un chantier sur les primes avec la mise en place d'une Nouvelle Politique de Rémunération pour les Personnels Civils (NPRPC) du ministère des armées, à l'instar de la NPRM pour les personnels militaires, toutes proportions gardées au regard de nos missions respectives.

FO a déjà porté cette revendication à plusieurs reprises dans ses déclarations liminaires.

Quand les lignes vont-elles enfin bouger ?

Notre cadre d'emploi spécifique doit impérativement être pris en compte.

À vous d'être au rendez-vous !

Pour sa part, FO saura prendre toutes ses responsabilités pour faire aboutir cette revendication légitime de la NPRPC.

Au sein du Ministère de l'Intérieur, le décret n° 2024-378 du 25 avril 2024 permet d'attribuer une indemnité de sujétion spécifique au bénéfice de certains fonctionnaires administratifs, techniques et spécialisés, exerçant au sein de la police nationale, de la gendarmerie nationale, indemnité qui compte pour la pension.

Pourquoi un tel dispositif n'est-il pas à ce jour envisagé au ministère des Armées ?

Nous attendons une réponse.

À la perte continue de pouvoir d'achat des actifs s'ajoutent de nouvelles attaques contre les retraités, notamment le projet de suppression de la majoration de 10 % des pensions pour les parents d'au moins trois enfants, prévu dans le PLFSS. Une mesure que nous condamnons fermement à notre niveau, comme l'a également dénoncé le Chef d'Etat-Major des Armées.



Lors de notre audition à l'Assemblée Nationale, nous avons évoqué la diminution progressive des effectifs d'ouvriers de l'État, qui est un réel sujet d'inquiétude. Ils détiennent notamment des savoir-faire techniques indispensables au caractère opérationnel des forces, à l'exemple des missions confiées aux Ateliers Industriels de l'Aéronautique (AIA). Au moment où la France parle de souveraineté, de réindustrialisation et de remontée en puissance, nous ne pouvons pas laisser disparaître ces compétences étatiques.

Pour FO, il est urgent d'ouvrir un débat sur le rôle, la place, les spécificités des Ouvriers de l'État.

Transformations

De nouvelles transformations sont à l'ordre du jour de ce CSA-M.

Deux nouveaux organismes sont ainsi créés :

- la Direction de l'Immobilier et de l'Infrastructure de Défense (D2ID) ;
- la Délégation au Monde Combattant et à la Culture (DMCC).

Pour le SID et la DTIE, ces transformations concernent au total 339 personnels qui seront restructurés, dont 205 suppressions de postes.

La création de la Délégation au Monde Combattant et à la Culture concerne quant à elle 34 personnels dont 21 suppressions de postes.

FO déplore l'absence de dialogue social mené en amont de ce projet de création de la DMCC, tout en saluant les efforts engagés récemment mais un peu tardifs.

À cet égard, FO regrette vivement que les personnels de l'ONAC n'aient, à aucun moment, été informés ni associés à cette démarche. Ce manque de transparence et de concertation suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes parmi les agents, qui auraient dû être informés des enjeux et des conséquences de ce projet.

Le projet d'arrêté complémentaire « Transformations » concerne également le CND, avec un impact particulièrement important sur les personnels. 218 agents sont restructurés, dont 93 suppressions de postes.

Ces chiffres témoignent, une nouvelle fois, de l'ampleur des transformations en cours.

La décision d'évoluer et de se transformer appartient à l'Administration. FO ne s'y oppose pas de façon dogmatique, mais notre rôle face à ces changements est de sécuriser en droit les conséquences sur les personnels de ces décisions d'organisation.

Il est également impératif que ces transformations soient mieux expliquées aux agents pour qu'elles soient mieux comprises, ce d'autant plus que l'agent est éloigné des centres de décisions. Pour FO, ces objectifs doivent être destinés à l'amélioration des missions du ministère. Aucune réorganisation ne peut se faire au détriment des agents, ni sans eux.

Le sujet des transformations revêt une importance d'autant plus grande pour les personnels civils qu'ils gardent en mémoire les suppressions massives de postes intervenues dans le cadre de la RGPP, entre 2009 et 2014, ainsi que leurs conséquences durables sur les parcours professionnels, les conditions de travail et la vie familiale des agents.

FO exige donc que chaque personnel restructuré soit accompagné et reclassé.



Le SID semble avoir anticipé et piloté avec rigueur la création de la D2ID.

Comme lors de la précédente réorganisation du SID, FO saura se montrer pugnace et exigeante. Nous resterons vigilants quant aux conséquences humaines de cette transformation qui suscite encore quelques inquiétudes.

Concernant la FABNUM, FO le réaffirme aujourd'hui, nous contesterons fermement toute réorganisation qui ne s'inscrira pas le cadre réglementaire défini. Le mode « *Start-Up* » ou « Comme si » brutal qui contourne ce cadre, nous n'en voulons pas !

FO dénonce la pression de la commande politique pour mener une réforme à grande vitesse, quitte à s'asseoir sur le cadre réglementaire, ce qui ne peut que dégrader l'accompagnement humain.

Textes ICD / TSEF

Concernant les textes relatifs aux concours TSEF et ICD, FO dénonce qu'ils ne nous soient pas soumis au vote. La filière technique constitue un enjeu stratégique majeur pour le ministère des Armées, directement lié à sa capacité à répondre à ses missions, à préserver ses compétences et à garantir sa souveraineté.

FO Défense partage le constat de la nécessité d'engager des travaux de fond pour renforcer cette filière. Les réflexions en cours sur les spécialités, les modalités de recrutement et la formation, constituent des leviers importants. Toutefois, elles ne peuvent constituer l'unique approche de la réforme : on doit aussi prendre en compte les personnels présents. FO Défense constate notamment une gestion insuffisamment coordonnée des corps techniques, associant pleinement le SRHC et les employeurs.

Conclusion

Nous continuerons à défendre un plan de requalification pour les fonctionnaires de catégorie C administratives et techniques.

Nous continuerons à défendre un plan de titularisation pour les contractuels qui le souhaitent.

Nous continuerons à revendiquer la mise en place de la subrogation sans délai. Les conséquences de l'absence de mise en œuvre de ce dispositif deviennent insupportables. Inutile de préciser que cela complique également les missions de nos GA Payeurs.

Nous continuerons à exiger le retour à 100 % de la rémunération pendant les trois premiers mois de congé maladie ordinaire, ainsi que la suppression du jour de carence.

Nous continuerons à défendre des parcours professionnels à la hauteur de l'engagement de nos agents, en portant une politique de formation ambitieuse et en veillant à la pleine reconnaissance de leurs qualifications et de leurs compétences.

Nous continuerons à revendiquer également une revalorisation salariale des personnels civils de recrutement local (PCRL) employés en Afrique, afin de tenir compte de l'inflation, de l'augmentation du coût de la vie et des responsabilités exercées. La reconnaissance de l'engagement des PCRL doit se traduire par des mesures concrètes et équitables.



FO souhaite rappeler que les personnels civils occupent une place essentielle dans le fonctionnement du ministère des Armées. On ne peut pas afficher de grandes ambitions pour le ministère sans donner aux personnels civils les moyens de les accomplir.

Les personnels civils sont indispensables au ministère des Armées. Ils doivent être reconnus comme tels, dans les discours comme dans les décisions.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

Paris, le 14 octobre 2026

